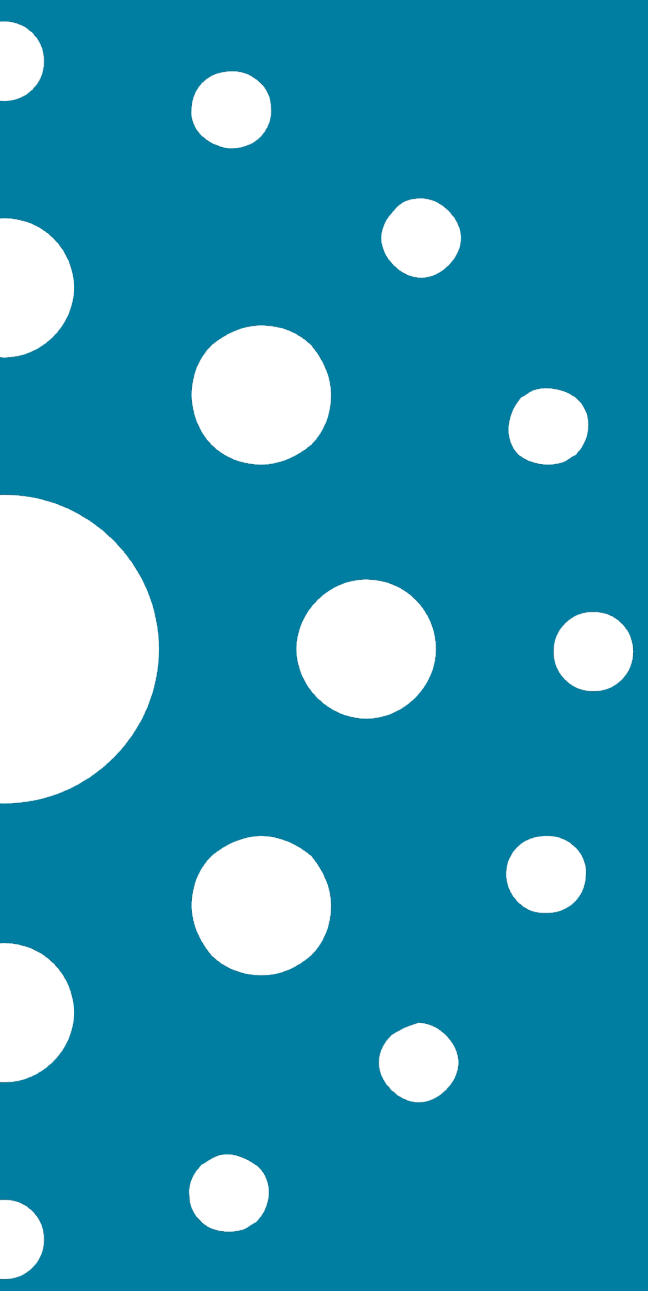


APPEL À CANDIDATURES

COLLEGIUM OF ADVANCED STUDIES 2026



UNIVERSITÉ
CÔTE D'AZUR



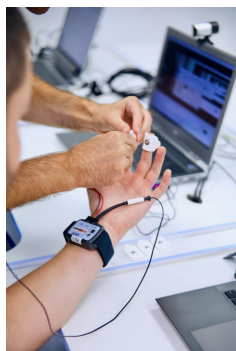
Initiative d'Excellence

Sommaire



OBJET DE L'APPEL

Objectif du *Collegium* et de son intérêt



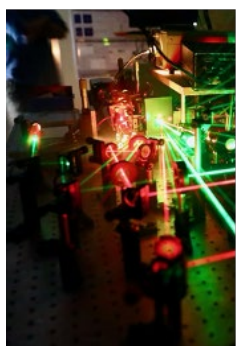
RÈGLEMENT DE L'APPEL

Éligibilité et Sélection
Financement et Durée
Publications et présentations
Pièces du Dossier



CALENDRIER ET MODALITÉS DE SOUMISSION

Calendrier 2026
Comment déposer sa candidature
Contact



ANNEXE

Formulaire de Candidature

OBJET DE L'APPEL

Dans le cadre du renforcement de sa politique d'excellence et de rayonnement international, l'IdEx d'Université Côte d'Azur lance l'édition 2026 du ***Collegium of Advanced Studies*, un dispositif destiné aux enseignants chercheurs (EC) titulaires, professeur.e.s (PR) et maître(esse)s de conférences (MCF), et assimilés d'Université Côte d'Azur** dans le but de leur permettre d'approfondir, débiter ou finaliser des projets de recherche, ou pour financer une mobilité sortante de haut niveau (projets avec partenaires stratégiques, création de laboratoire international, etc.).

Les membres du *Collegium* bénéficieront d'une modulation de service (décharge d'enseignement), d'une prime et d'une dotation de fonctionnement.

L'appel est doté pour permettre le financement de quatre lauréat(e)s. Toutes les disciplines et toutes les thématiques sont concernées.



RÈGLEMENT DE L'APPEL

Article 1 – Critères d'Éligibilité

- L'appel est ouvert aux EC qui ont au moins 2 ans d'ancienneté pour les PR et 5 ans pour les MCF à la date de clôture de l'appel.
- L'EC ne doit pas être membre de l'Institut Universitaire de France (IUF) ou bénéficier d'un congé CRCT ou CPP, d'une délégation d'un organisme de recherche, d'une décharge sur projet (tel que ANR, ERC) ou pour responsabilité dans une structure d'Université Côte d'Azur ou un de ses établissements partenaires. Si la situation venait à évoluer à l'annonce des résultats, la chaire sera attribuée à un autre candidat figurant sur liste d'attente.
- L'EC ne doit pas bénéficier d'autres dispositifs d'environnement d'Université Côte d'Azur ou de ses établissements partenaires (par exemple : Chaire d'Excellence, Chaire du Programme de Recherches Avancées, Welcome ou Attractivity Package, etc).

Note : les projets qui n'ont pas été sélectionnés précédemment peuvent être soumis à nouveau une seule fois et doivent présenter une réponse point par point à l'évaluation et aux commentaires du comité de sélection.

Article 2 – Critères de Sélection

Le jury du *Collegium*, composé d'un comité d'experts nationaux et internationaux externes à Université Côte d'Azur, sélectionnera les nouveaux membres du *Collegium* en fonction de :

- L'excellence du ou de la candidat(e).
- L'excellence du projet de recherche qui contribuera à la dynamique du site et au rayonnement international de l'Université.

Article 3 – Montant du Financement

Tous les membres du *Collegium* bénéficieront chaque année de :

- Une modulation de service pouvant aller jusqu'à 2/3 du service statutaire (au maximum 128 heures équivalent-TD) non cumulable avec tout autre type de décharge ou modulation de service, ou avec le paiement d'heures complémentaires. Cette modulation doit être validée par le département disciplinaire concerné en lien avec l'EUR de rattachement.
- Une prime de 5 000 euros brut.
- Une dotation de fonctionnement de 10 000 euros pour couvrir les dépenses courantes, gratifications de stage, frais de missions, petit matériel, etc.

Article 4 – Durée et Renouvellement

La durée initiale du financement est de 2 ans pour tous les nouveaux membres du *Collegium*, renouvelable une fois. Les membres recevront avant la fin de la deuxième année un rapport d'activité à compléter et à renvoyer à la Direction opérationnelle du Programme Recherche de l'IdEx. Le jury du *Collegium* évaluera l'avancement des projets et les réalisations des membres et décidera de reconduire ou pas les membres pour une deuxième phase de deux ans.

Article 5 – Changement de Situation

Il appartient à l'EC de notifier par écrit la Direction opérationnelle du Programme Recherche IdEx de tout changement de situation professionnelle ou administrative.

Article 6 – Publications et Présentations

Il est attendu que les projets lauréats donnent lieu à des publications et des productions de haut niveau. Les publications et les présentations à des congrès, conférences, colloques, etc. issues du projet devront mentionner l'origine du soutien financier sous forme de remerciements à l'IdEx d'Université Côte d'Azur et au Programme France 2030 opéré par l'ANR et respecter la charte de signature commune d'Université Côte d'Azur (détails [ici](#)). Les publications issues du projet doivent par ailleurs être publiées en accès ouvert et un exemplaire de chacune des publications sera déposé sur la collection [IdEx HAL-UniCA](#). Si possible, les codes de calcul et les données utilisés pour les publications devront aussi être accessibles en accès ouvert.

Il sera également demandé aux membres du *Collegium* de faire une présentation grand public sur le thème de leur choix au moins une fois par an, et d'adhérer au Programme Ambassadeur d'Université Côte d'Azur.

Article 7 – Liste Des Pièces Constituant Le Dossier De Candidature

- Formulaire de candidature dûment complété,
- *Curriculum vitae* détaillé et liste des publications,
- Description du projet de recherche *Collegium* (8 pages maximum),
- Description des activités d'enseignement et des responsabilités pédagogiques et administratives (2 pages maximum),
- Ouverture possible du projet *Collegium* vers un financement national ou international (ERC, IUF, ANR) ou vers un projet d'innovation pédagogique et de diffusion orientée vers la société au cours de la période (2 pages maximum)

Note : En raison de la présence d'experts non francophones au sein du comité de sélection, il est recommandé de rédiger la candidature en anglais.

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS PRIS EN CONSIDÉRATION



Article 8 – Calendrier de l'Appel Pour 2026

- **16 octobre 2025** : lancement de l'appel
- **15 janvier 2026 minuit** : clôture de l'appel
- **3 avril 2026 après-midi** : auditions avec les candidats présélectionnés
- **15 avril 2026** : notification des résultats définitifs

MODALITÉS DE SOUMISSION

Les dossiers de candidature doivent être **déposés par les candidats sur la plateforme Nuxéo** de gestion des appels à projets IdEx UniCA : [IDEX Collegium 2026](#)

L'ensemble des documents demandés doivent être rassemblés et **concaténés dans un seul fichier PDF** dénommé selon le schéma : **NOM-PRENOM-Collegium2026**.

Les questions relatives au dispositif peuvent être envoyées à l'adresse mail du Programme Recherche de l'IdEx : idx.recherche@univ-cotedazur.fr